

Réf. : CL/VD - 140/2015

Aux Fédérations Patronales

Paris, le 16 décembre 2015

Madame, Monsieur,

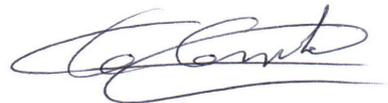
C'est au plus vite que nous demandons l'ouverture des négociations salariales dans la branche pour l'année 2016. Il est urgent de donner les moyens aux salariés du commerce de pouvoir consommer.

Trop de salariés ne peuvent faire face aux dépenses les plus courantes.

L'augmentation minimaliste du SMIC n'apporte pas une réponse à l'attente des salariés, c'est pour cela que nous formulons nos revendications sur la base suivante :

- ✓ le premier niveau de la grille de salaires à 1 780 € (soit 80 % du salaire médian en France),
- ✓ un impact sur toute la grille, ci-joint, suite à l'augmentation du 1^{er} niveau,
- ✓ une prime de transport de 400 € par an (en plus des dispositifs actuels),
- ✓ un treizième mois pour tous,
- ✓ l'intégration dans le salaire de base de toutes les parties dites variables,
- ✓ le premier niveau des salaires des cadres au moins au niveau du plafond de la Sécurité Sociale (3 218 € annoncés pour 2016).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Christophe LE COMTE
Secrétaire de la Section fédérale du Commerce

Copie :

- CGT, CFDT, CGC, CFTC
- DGT
- Marie-Alice Medeuf Andrieu – Secrétaire confédérale CGT FO
- Aux militants FO du Commerce

